

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-387-1929 Secours

n° 72-387-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 387 du 28/02/1929

Date de publication
4 février 1929

Date du numéro
28 février 1929

TEXTE INTÉGRAL

un secours personnel et exceptionnel de deux cents francs, imputable au chapitre 12, article 1^{er}, de l'exercice 1929, est accordé à chacune des nommées : Fatima Nadi et Obadou Aoualé, veuves des gardes indigènes Abdallah Ahmed, numéro matricule 336, et Mohamed Souleiman, nu méro matricule 390.